

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-1479/SG/CG fixant les conditions de l'alimentation du personnel, en déplacement collectif, de la section d'intervention de la Garde Territoriale

n° 73-1479/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
10 octobre 1973

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1973

Date du numéro
25 octobre 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— En cas de déplacement collectif de tout ou partis de la section d'intervention de la Garde Territoriale, Palimentation du personnel en déplacement sera assurée en nature sur la base d'un crédit de 220 FD par jour pour chaque gradé ou garde.